



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA  
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL  
HASSOUNI  
Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine  
MARTIN  
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI

---

**OBJET : FINANCES****Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2022**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2022.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 21 mars 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Le Rocher des Doms pour l'action "Les Ecraignes – Soirée contes pour adultes et enfants", dans le cadre du festival "L'été, on continue".

L'association a informé la Ville de la non réalisation de l'action et sollicite le transfert de la subvention attribuée pour la présentation du spectacle Louise Michel au théâtre des Feuillants en novembre prochain.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de modifier l'objet de la subvention comme suit : "Subvention pour la présentation du spectacle Louise Michel au théâtre des Feuillants, au cours du mois de novembre 2022"

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Le Rocher des Doms lors du Conseil Municipal du 21 mars 2022 comme suit : "Subvention pour la présentation du spectacle Louise Michel au théâtre des Feuillants, au cours du mois de novembre 2022" ;

5 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN